

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoins,**  
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoins,**  
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

**04 – 21 Septembre 2017**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE  
ET LE SIEPA**

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

**Vu**, l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu**, l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

**Vu** la délibération n°01 du Comité Syndical du 17 mai 2016,

**Vu** la délibération n°15 du Conseil Municipal de Moissac du 26 mai 2016,

**Considérant**, le temps passé par les agents d'un certain nombre de services communaux pour les services eau potable et assainissement collectif de la commune de Moissac lors des deux premières années de fonctionnement du SIEPA Moissac-Lizac,

**Considérant**, l'intégration d'un agent de la Commune de Moissac au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,

**Considérant**, le choix de recourir à un prestataire de service pour réaliser les DT-DICT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

**Considérant**, la nécessité de bonne organisation, de rationalisation des services et de maîtrise de la dépense publique locale,

**Entendu** l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable sur la démarche de mise à disposition des services, citée dans la convention et les ajustements réalisés par rapport à la convention de 2016.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et son suivi.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :